



## FICHE DE DONNEE DE SECURITE

**Conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH)**

**Famille :** Engrais AZOTÉ

**Date de révision :** 27-02-2017

**Date d'impression :** 27-02-2017

**Version précédente 31-07-2015**

### **Section 1- Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise**

#### **1.1 Identificateur du produit**

**Nom Commercial :** **Activateur de compost**  
Sulfate d'ammonium  
Simple N 21-0-0 +24SO<sub>3</sub>

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Fertilisant pour l'agriculture pour les jardins et pour les potagers.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société :** FERTEMIS  
ZI – 9 RUE LAVOISIER  
BP 14  
56301 PONTIVY CEDEX

**Téléphone :** 02 97 25 50 12  
**Télécopie :** 2 97 25 65 59  
**Adresse E-mail :** hse@eliard-spcp.fr

**Service chargé des renseignements :** Service commercial  
Téléphone : 02 32 59 90 96  
Télécopie : 02 32 61 08 79

**1.4 Numéro d'appel d'urgence :** +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24 7/7)

**Société/Organisme :** INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

### **Section 2 – Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP)

Non classé

**2.2 Eléments d'étiquetage**

Aucun

**2.3 Autres dangers**Substance PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicablesSubstance vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicablesAutres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : non disponible

---

**Section 3 – Composition/Information sur les composants**

---

**3.1 Substance**

Nom chimique	Sulfate d'ammoniaque
N° CE	231-984-1
N° CAS	7783-20-2
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119455044-46
Classement CLP	non classé
Classement DSD/DPD	non classé

**3.2 Mélange**

Sans objet

---

**Section 4 – Premiers secours**

---

**4.1 Description des premiers secours**

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premier secours.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et, dans ce cas, les lui enlever si possible. Continuer à rincer pendant 15 minutes au moins.

Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Appeler un centre antipoison ou un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur de la zone et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Assurez-vous d'une bonne circulation de l'air.

Si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent, consulter un médecin. Appeler un centre anti-poison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement.

Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée à grande eau pendant au moins 10 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Consulter un médecin si une irritation apparaît.

#### Ingestion

Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et la faire boire abondamment. En cas de malaise, appeler immédiatement un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

#### Protection des sauveteurs

Porter des équipements de protection individuelle (gants, masque et/ou lunettes). Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Les effets du contact ou de l'inhalation peuvent être retardés. Sensation de brûlure et de rougeur temporaire. La toux et/ou la respiration est sifflante.

### 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été inhalées ou ingérées. Les effets du contact ou de l'inhalation peuvent être retardés.

---

## Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

---

### Moyens d'extinction :

Le produit lui-même est non combustible. Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former en cas de feu : oxydes de soufre, oxydes de phosphore, oxydes d'azote NOx, ammoniacque, amines

### Conseil aux pompiers

Équipements de protection spéciaux : ne pas pénétrer dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Autres informations : éviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts ou le milieu naturel

---

## Section 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Eloigner le personnel non concerné. Assurer une ventilation adéquate. Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale. Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés. Endiguer si nécessaire. Si la substance a contaminé les eaux de surface, informer les autorités compétentes.

### 6.3 Les méthodes de nettoyage :

**Petit déversement accidentel et fuite** : Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Nettoyer la zone touchée avec beaucoup d'eau.

**Fuite ou déversement accidentel important** : Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés.

Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Nettoyer la zone touchée avec beaucoup d'eau. Recycler si possible. Empêcher la

formation de nuages de poussières. Éviter les rejets dans l'environnement. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

*Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.*

#### **6.4 Référence à d'autres actions**

Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence

Voir section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés

Voir section 13 pour l'élimination des déchets

## **Section 7 – Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et aux consignes de sécurité. Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke cette matière sans une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à la réglementation locale. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke cette matière sans une ventilation adéquate. Éviter une exposition directe au soleil, chaleur, flammes et étincelles. Incompatible avec des agents oxydant, métaux alcalins.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non disponible

## **Section 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Niveau dérivé sans effet ou DNEL (Derived No Effect Level)

Sulfate d'ammoniaque

Pour travailleurs

Exposition à long terme – effets systémiques – inhalation 11.167 mg/m<sup>3</sup>

Exposition à long terme – effets systémiques – dermale 42.667 mg/kg bw/d

Aiguë/Exposition à court terme – effets systémiques – inhalation

Aiguë/Exposition à court terme – effets systémiques – dermale

#### Concentrations prévisibles sans effet ou PNEC (Predicted No Effect Concentration)

Sulfate d'ammoniaque

Milieu eau douce : (valeur) 0.312 mg/l

Milieu eau de mer : (valeur) 0.0312 mg/l

Rejets intermittents (valeur) 0.53 mg/l

Usine de traitement des eaux usées : (valeur) 16.18 mg/l

Sédiment d'eau douce : (valeur) 0.063 mg/kg dw

Sol : (valeur) 62.6 mg/kg dw

### **8.2 Contrôle de l'exposition**

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation du poste de travail surtout dans les endroits clos. Ne pas respirer les poussières.

#### Protection respiratoire

En cas de risque de production excessive de poussières et de ventilation insuffisante, porter un masque adéquat (filtre anti poussière P2 conforme à la norme EN 143)



#### Protection des mains

Port de gants en cas de contact prolongé ou répété conseillé (gants résistants aux produits chimiques caoutchouc butyle, PVC, temps de pénétration 4-8heures, épaisseur 5 mil, conformes à la norme EN 374)



#### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale (conforme à la norme EN 166) pour éviter tout risque de projection dans les yeux (TSP classé H318)



#### Protection de la peau

Prévoir une protection de la peau à manches longues adaptée à l'usage du produit



#### Mesures d'hygiène industrielle

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : empêcher le produit de pénétrer dans les égoûts, les cours d'eau ou le sol.

---

## Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20°C:	solide
Couleur :	blanc cassé à jaune brúnatre
Odeur :	inodore
pH (solution aqueuse à 10g/100ml)	5 à 6 (5% w/w)
point de fusion	se décompose à >235°C
point d'ébullition	se décompose à >235°C

point éclair	non applicable
taux d'évaporation	pas d'information disponible
inflammabilité (solide, gaz)	pas d'information disponible
limite d'explosivité inférieure	pas d'information disponible
pression de vapeur	pas d'information disponible
densité de vapeur relative	1.78 (eau = 1)
solubilité dans l'eau	hydrosolubilité 7.6 g/l
coefficient de partage n-octanol/eau	-5.1
masse volumique (kg/dm <sup>3</sup> )	1000 – 1060 kg/m <sup>3</sup>
température d'auto inflammation	pas d'information disponible
point de décomposition	>235°C
viscosité	pas d'information disponible
caractéristiques d'explosivité	pas d'information disponible

## 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle

## Section 10 – Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles

### 10.5 Matières à éviter

Les alcalis et les nitrites

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu : oxydes de soufre, oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), ammoniacque, amines.

En cas d'incendie voir section 5.

## Section 11 – Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Ingestion	pas d'effet connu
Contact avec la peau	pas d'effet connu
Inhalation	pas d'effet connu

Composants	Test	Espèces	Voie	Résultat
Sulfate d'ammonium	LD <sub>50</sub> OCDE401	Rat	Orale	4250 mg/kg

	LD <sub>50</sub> OCDE423	Rat	Orale	>2000 mg/kg
	LD <sub>50</sub> OCDE434	Rat	Cutané	>2000 mg/kg
	LD <sub>50</sub> 8h	Guinea plg	Inhalation	>900 mg/m <sup>3</sup>

<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	Non-irritant (lapin OCDE 404)
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	Non irritant. Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire (cochon d'inde)
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	Pas connu pour causer des dommages génétiques transmissibles (OCDE 471 , OCDE 476, OCDE 473)
<u>Cancérogénicité</u>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène : OCDE 453 négatif
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	Non connu pour affecter défavorablement les fonctions et organes reproducteurs. Non connu pour provoquer des défauts de naissance ou pour avoir une influence nuisible sur un fœtus.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cible Exposition unique</u>	pas d'effet connu
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cible Exposition répétée</u>	pas d'effet connu
<u>Danger pas aspiration</u>	pas d'effet connu

## Section 12 – Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Sur le produit

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.

#### Ecotoxicité aquatique

Sulfate d'ammoniaque

LC50/96h static leuciscus idus : 460-1000 mg/l

LC50/96h brachydanto renio: 250 mg/l

LC50/96h flow through brachydanto renio: 480 mg/l

LC50/96h semi static brachydanto renio: 420 mg/l

LC50/96h cyprinus carpio: 18 mg/l

LC50/96h pimephales promelas: 100 mg/l

LC50/96h flow through oncorhynchus mykiss : 32.2-41.9 mg/l

LC50/96h static oncorhynchus mykiss: 5.2-8.2 mg/l

LC50/96h semi static poecilla reliculata: 123-128 mg/l

LC50/96h poecilla reliculata: 126 mg/l

EC50/24h daphnia magna: 423 mg/l

LC50/48h daphnia magna: 14 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

### 12.3 Potentiel de bio accumulation

Bio accumulation peu probable.  
Log pow : -5.1

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

### 12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information complémentaire disponible.

---

## Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Ce produit est utilisé comme engrais. Néanmoins, de grands déversements peuvent tuer la végétation. Eviter que de grandes quantités ne pénètrent dans les cours d'eau.

S'il n'est pas contaminé, balayer ou récupérer et réutiliser le produit.

S'il est contaminé par d'autres matières, le recueillir dans des conteneurs appropriés et faire traiter par une entreprise spécialisée en fonction de la nature des matières ayant contaminé le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Emballages

Récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit (vidange complète des sacs et nettoyage adéquat) ou faire éliminer conformément à la réglementation par un collecteur agréé si le recyclage est impossible.

Catalogue européen des déchets :

15 01 06 – emballages en mélange / 15 01 02 – emballages en matières plastiques

---

## Section 14 – Informations relatives au transport

---

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport par rail (RID), route (ADR), par voie maritime (OMI/IMDG) et par voie aérienne (OACI/IATA).

**14.1 N° ONU** : sans objet

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies** : sans objet

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : sans objet

**14.4 Groupe d'emballage** : sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement** : sans objet

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : sans objet

**14.7 Autres informations** : Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : sans objet

---

## Section 15 – Informations réglementaires

---

**15.1 Réglementations et législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité**



S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

- identification et étiquetage commercial réglementaire des engrais selon le règlement européen n°2003/2003
- règlement CE n°1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et ses APT
- règlement CE n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et ses APT
- directive 2000/60 CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau – annexe VIII, point 11 : substances contribuant à l'eutrophisation (en particulier nitrates et phosphates)

## 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

---

## Section 16 – Autres informations

---

### Texte intégral des mentions et classifications de la section 3

Néant

### Principales sources de données

Fiches de données de sécurité du ou des fournisseurs du produit ou des matières premières.

Classification et procédures utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP)

Méthode de calcul

### Abréviations et acronymes

DSD : Directive Substances Dangereuses (CE67/548)

DPD : Directive Préparations dangereuses (CE99/45)

CLP : Classification, Labelling, Packing

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS : Chemical Abstract Service (division of the American Chemical Society)

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID : Règlement international concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

DNEL : Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC : predicted No-Effect concentration (REACH)

CL50 : concentration létale 50%

NOAEL : No Observable Adverse Effect Level

Bw: poids corporel (body weight)

### Décharge de responsabilité

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant. Elle complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs reste en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité